

AMAP PAIMBOEUF- CONTRAT POULET Année 2019

Le consommateur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Mail :

Tél :

Le contrat

*Le présent contrat règle les modalités de la vente de poulets entre :

La productrice : Anicia Marchand-La Bresse-44210 Pornic et le consommateur de l'AMAP de PAIMBOEUF pour l'année 2019

*Un adhérent peut céder son contrat à un tiers de son choix. Aucun remboursement ne sera effectué

*les modifications de commande en cours de contrat sont possibles, pour cela vous devez me le signaler par mail et mettre le référent en copie avant le mardi (midi maximum) de la semaine de livraison.

Les produits

*poulets certifiés bio, élevés en moyenne plus de 91 jours/prix au kilo du poulet 9,60€

Escalope par paquet de 2 sous vide 24.50€/kg, cuisse par paquet de 2 sous vide 16.50€/kg, ailes (vrac) 4.50€/kg, abats (vrac) 4.50€/kg

*Dans le cas du choix « escalopes ou cuisses », un suivi sera réalisé par la productrice afin de répartir escalopes et cuisses au fil des livraisons. Ainsi les frais de découpe seront répartis équitablement entre les amapiens.

*Pour les amapiens qui ne souhaiteront prendre que des escalopes, deux options seront possibles, soit trouver son binôme en cuisses, soit application d'un surcôté par paquet d'escalopes correspondant au prix de la découpe (actuellement la découpe est facturée à la productrice 2.05€ par poulet pour découpe et mise sous vide)

Les distributions

*fréquence toutes les 4 semaines soit environ 1 distribution par mois dates disponibles sur mon site :

<http://www.le-champs-des-oiseaux.fr>

Dates prévisionnelles de distribution : 31 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 27 juin, 18 juillet, 15 août, 10 sept, 10 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

*En cas d'impossibilité pour retirer la commande, s'arranger avec une tierce personne, qui peut ne pas être de l'AMAP.

*Toute commande oubliée ne sera ni remboursée, ni récupérable après la distribution.

Engagement réciproque

*Le producteur s'engage à fournir des poulets certifiés biologique.

*Le **souscripteur** reconnaît avoir pris connaissance de la charte des AMAP (disponible sur le site de l'AMAP) et **s'engage à accepter les aléas de la production dont la variation du poids des poulets.**

Commande et modalités de paiement

*A la signature du contrat je règle l'acompte correspondant à mes commandes.

* les soldes débiteurs seront à régulariser suivant la consommation de l'amapien : soit en cours de contrat ou lors de la dernière livraison

*A la fin du contrat si le solde est créditeur, il sera reporté sur le contrat suivant. Si l'amapien souhaite arrêter son contrat le solde sera à utiliser en totalité dans un délai de 6 mois après la fin de son contrat. Aucun remboursement ne sera effectué.

*Etalement du paiement si besoin : 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 chèques (**ne pas les dater**).

*Les chèques seront libellés à l'ordre de Marchand Anicia/Le champs des oiseaux.

*Les chèques seront débités en début de mois.

Solde (+/-)	Chèque 1 janv	Chèque 2 mars	Chèque 3 mai	Chèque 4 juillet	Chèque 5 sept	Chèque 6 nov

Dates	Petit poulet (14€)	Poulet dodu (19€)	Escalopes+cuisses (20€) (1 paquet de chaque)	Escalopes ou cuisses (10€) (selon disponibilité)
31 janvier				
28 février				
28 mars				
25 avril				
23 mai				
27 juin				
18 juillet				
15 août				
10 septembre				
10 octobre				
7 novembre				
5 décembre				
Total en euros				
Total commande pour le contrat				

Fait à

La productrice

Le

Le consommateur : Nom :

Fait en 2 exemplaires

**La productrice : Anicia Marchand Le Champ des oiseaux La Bresse 44210 Pornic
Tél : 06 38 80 85 44 Email : contact@le-champs-des-oiseaux.fr**